

Compte rendu du GT en formation CHSCT du 25/03/2020 Procédure d'alerte déposée par la CGT

Toulouse, le 26 mars 2020

La réunion téléphonique d'hier soir (24/03) avec la DRFiP 31 ne fera pas l'objet d'un compte rendu puisque les points essentiels abordés n'ont pas eu de réponse hier et ont, de nouveau, été évoqués dans ce groupe de travail.

Présents : Solidaires (1) CGT (5), M. Renda (ISST), M. Chatail, Mme Hamonet (référénte coronavirus), Marie Clavière (secrétaire CHSCT), M. Rivoalan (BIL) Mme Puech (assistante de prévention DRFiP), M. Pillon (président du CHSCT et directeur régional des douanes) ainsi que les docteurs Delpla et Moulène.

La CGT a déposé une procédure d'alerte pour mise en danger des agents par la DRFiP 31 concernant l'application des mesures relatives à la pandémie de COVID-19.

Depuis 15 jours, nous avons écrit de nombreux courriers à la DRFiP auxquels nous n'avons jamais eu de réponse écrite. Nous avons dénoncé l'oralité comme seul mode communication de la direction.

Le CHSCT du 18 mars ayant été annulé, il a été proposé aux OS de poser des questions écrites qui devaient obtenir des réponses écrites des différentes directions. La DRFiP s'y est refusée, prétextant le « manque de temps ».

Un certain nombre de désaccords persistent :

- nous contestons un certain nombre de missions qualifiées de vitales dans la période ;
- les plans de continuité de l'activité (PCA) sont dimensionnés de manière anarchique. La direction nous les avait promis pour ce matin (lors de la conférence d'hier) et nous ne les avons pas encore aujourd'hui. Pour mémoire, la CGT les a réclamés, par écrit, en date du 19 mars et ne cesse de les réclamer depuis ;
- la gestion des cas avérés ou suspectés de coronavirus listés par service, les mesures qui sont prises a posteriori (désinfections, quatorzaines...);
- l'hygiène des services.

Notre objectif, maintes fois écrit, est, juste, le respect du confinement prôné par le gouvernement et les autorités scientifiques et médicales : seules les missions vitales doivent être effectuées, avec le moins de personnels possible !

M. Chatail :

- Nous n'avons pas le temps de produire des écrits, dans la situation. Il nous faut être rapide. Nous organisons deux conférences téléphonées avec les OS par semaine. Nous sommes dans une situation grave et difficile.
- Les PCA, vous les aurez, je m'y engage, mais je n'ai pas eu le temps.
- Je vous rejoins sur le fait qu'il peut y avoir des différences entre les services et nous y travaillons, les missions prioritaires doivent être accomplies.
- Concernant les procédures de décontamination, nous avons demandé une procédure particulière à ISS mais rien ne nous y oblige... C'est plus une mesure psychologique que médicale. (sic)



CGT : mettez-vous à la place des collègues qui continuent de travailler sur un lieu qui va être désinfecté le soir.

M. Chatail : Les procédures sont en place. Sur la première semaine, on a un peu cafouillé. Le point de contact privilégié, c'est le médecin de prévention. Je réaffirme que nous nous référons à la fiche de

procédure du secrétariat général (SG) du ministère.

CGT : en matière de moyens de prévention , nous manquons toujours de gel hydroalcoolique. Cela crée des tensions. En matière de repas, où en est-on de la demande de paniers repas ou de tickets restaurants ?

M. Chatail : sur le gel hydroalcoolique et les lingettes, il y a pénurie. Tout ce que nous avons a été envoyé dans les services. Les chefs de services peuvent équiper leurs services au moyen de la carte d'achat ou même sur leurs propres deniers et ils seront remboursés. Concernant la restauration, réelle difficulté : les panier-repas, nous ne sommes pas en capacité. Il semblerait que la Centrale réfléchisse à une forme d'indemnisation.

Mme Puech : j'ai cherché des produits, mais je n'ai pas trouvé de lingettes. J'ai acheté des boîtes de gants jetables et des petits gels, mais, uniquement, individuels. J'ai pu fournir le CHU en priorité (dans la mesure où il persiste un accueil physique), le Mirail, Saint-Gaudens. Les gants ont été transmis partout.

M. Pillon : nous avons autorisé une entreprise de cosmétique à recycler ses produits dans la production de solutions hydroalcooliques. On peut se faire livrer des bidons de 5L. Je donnerais les contacts à la DRFIP.

M. Chatail : l'eau de javel est le meilleur moyen pour nettoyer ?

Dr Moulène : c'est un très bon désinfectant qui marche bien sur le COVID-19. Il n'y a aucun souci sur l'emploi. Mais pour moi, il n'y a rien de mieux que de se laver les mains à l'eau et au savon. Le gel hydroalcoolique est utile pour le côté pratique quand on ne peut pas se laver les mains. L'utilisation des gants n'est pas justifiée et diminue la fréquence de lavage des mains. On n'est pas dans un milieu de soin. De plus, on peut faire des erreurs de manipulation des gants.

Cette pandémie crée des psychoses : certains pensent que si l'on croise des agents malades, on va l'être. Ce n'est pas le cas. Il faut respecter les distances (notamment pendant les pauses déjeuner et les pauses café).

Solidaires : on devrait parler de distanciation physique et non de distanciation sociale.

CGT : la distanciation, nous sommes d'accord. Pour autant sur les surfaces inertes, scepticisme. Nous avons sous les yeux une fiche du ministère de la santé qui préconise qu'en cas de personne reconnue ou supposée malade, il faut intervenir pour un nettoyage après un laps de temps de 20 minutes (après dépôt complet des particules en suspension). Dans ce cadre, comment vous expliquez qu'à Saint-Gaudens et à Ranguel, on laisse les gens travailler aujourd'hui si le risque est avéré? À quoi ça sert de le faire ce soir ?



M. Renda : objectivement, passé un certain délai, le virus disparaît.

CGT : nous ne partageons pas cette position, des études ont été publiées sur le sujet qui montre la durée de persistance du virus sur les surfaces inertes de 3 à 24 heures.

Dr Delpla : vous avez lu les études expérimentales et elles concluent également que la décroissance de la contagiosité du virus est exponentielle dans le temps. Le virus ne peut pas survivre longtemps. Ce n'est pas une bactérie et il a besoin des cellules d'organismes vivants pour survivre.

CGT : nous ne sommes pas attachés à faire des choses qui ne sont pas nécessaires. Mais il faut expliquer aux agents pourquoi on désinfecte ou pas. Et si on fait le choix de désinfecter, il faut le faire très rapidement.

M. Renda : alors trouvons des lingettes pour tout le monde.

Mme Puech : j'ai donné des sprays javel, des gants pour le service courrier.

Solidaires : je rejoins la CGT pour donner des explications claires aux collègues et dire que le virus n'est pas une bactérie.

CGT : la note du secrétariat général prévoit le nettoyage des locaux, je ne veux pas qu'on fasse prendre à ce groupe de travail des responsabilités qu'il n'a pas.

M. Renda : c'est l'employeur qui doit prendre ses responsabilités. La note du SG est la protection absolue. Je n'écrirai rien en temps qu'ISST. Je m'en remettrai à la préconisation du SG, pas plus.

M. Pillon: On est partie sur un discours sans fin. En tant que directeur du CHST, c'est Bercy qui a des responsabilités. Ce dont je suis sûr, c'est qu'on nous dit de faire les choses. C'est écrit, donc il faut l'appliquer. En tant que directeur, ma responsabilité est de faire remonter les problèmes à la DG et au ministre. À ce stade : ce qui a été mis en place, ce n'est pas le CHSCT qui le modifiera. Si la préconisation c'est de nettoyer dans les 20 min alors il faut le faire. Et si on n'y arrive pas on fait remonter à Bercy.

Moulène : j'ai retrouvé la fiche du SG, elle préconise en cas d'infection de faire nettoyer les locaux dans la journée.

CGT : au-delà du débat qu'on a déjà eu, une autre des raisons de notre procédure d'alerte, c'est qu'un nombre d'agents supérieurs à l'exercice des missions prioritaires est en activité dans les services. Il vous faut communiquer avec les chefs de services pour qu'il y ait un minimum de collègues dans les bureaux.

M. Pillon: rien ne s'oppose à la communication des PCA au CHSCT et aux agents.

M. Chatail : sur la communication des PCA, ça va être fait. J'entends ce que vous me dites. Pourtant, les préconisations de présence a minima font partie des messages que l'on a fait passer aux chefs de services. Il y a 273 présents dans les services sur 1 753, soit 15 % de l'effectif.

CGT : concentrons-nous sur les missions essentielles. Il n'est pas normal que des collègues nous rapportent qu'à 10 h du matin, ils ont terminé leurs missions.

M.Chatail : on va continuer à sensibiliser les chefs de services.



CGT : on espère et on constatera sur les PCA et les plannings de la semaine prochaine.

Solidaires : un geste qui ne coûterait rien : demander à ce que le courrier soit ouvert à J+1.

M. Chatail: oui, on va essayer de mettre ceci en place.

CGT : nous avons formulé cette proposition par écrit le 19 mars ! Une preuve de plus que l'oralité est surtout un argument pour ne pas faire les choses. Il faut formaliser par écrit. Puisqu'on parle de courrier, qu'en est-il des mesures prises concernant le collègue vacataire qui a été diagnostiqué à la paierie départementale ?

M.Chatail : faut-il répondre sur chaque point, au cas par cas ? Des conférences téléphonées ont lieu régulièrement.

CGT : oui, certes, des discussions sans formalisme et des questions qui passent à la trappe. Nous ne sommes pas là pour faire de la mousse !

M. Pillon : j'ai bien compris ce qui nourrissait le droit d'alerte. Le désaccord porte sur les mesures qui ont été prises et qui mettent en danger les agents. Si le désaccord porte sur l'organisation des services, de grâce, mettez-vous d'accord car ce sujet n'est pas de la compétence du CHSCT ! Attendons la réponse du DRFiP et si désaccord alors CHSCT.

Solidaires : certains messages ou notes de cadrage sont adaptées à leur sauce par certains chefs de services. La DRFiP doit être plus ferme dans son discours.

Renda : on est dans le cadre d'un droit d'alerte donc le cas de danger grave et imminent. Peut-être faudrait-il prévoir des réunions du CHSCT régulières comme le préconise le SG ?

CGT : le danger grave et imminent existe puisque, actuellement, les collègues peuvent tomber malade, voir mourir. Notre unique objectif : essayer de contraindre notre administration à prendre des mesures plus rapides de confinement d'un maximum de collègues. Par ailleurs, nous tenons à rappeler le contexte de trois services pour lesquels nous considérons que l'attitude des encadrants n'a pas été responsable. Il s'agit de Cugnaux et Salies du Salat, des services pour lesquels nous vous avons déjà, dans le passé, fait remonter des problèmes de relation avec les agents. Dans ces deux services, il a fallu que la CGT hausse le ton. Le chef de service avait convoqué la totalité de l'effectif pour le PCA. Il a aussi des questions sur le fonctionnement du SIP de Balma que nous avons évoqué hier soir avec les camarades de Solidaires lors de la conférence téléphonique. Il est de votre responsabilité de faire cesser les



agissements et les pressions de certains chefs de service. L'administration sait mettre les agents devant les conseils de discipline quand ils commettent un défaut de déclaration ou ne respectent pas la déontologie. Ces attitudes sont inacceptables en temps normal. Elles le sont encore davantage dans la période de tension actuelle !

M. Chatail : vous avez déjà fait état de ces services-là. Nous avons réglé le problème. Faites remonter les situations pour qu'on puisse agir dans les meilleurs délais.

Renda : Est-ce qu'on peut acter sur le droit d'alerte et lever la notion de danger imminent ? Est-ce que les réponses qui ont été apportées aujourd'hui répondent au droit d'alerte ?
L'idée : il faut revenir à un dialogue social normal.

CGT : à condition qu'on ait les PCA de chaque service. La direction devrait élaborer des PCA types que les chefs de service adaptent en fonction des forces en présence.

Renda : les PCA sont une question qui relève du CTL.

M. Chatail : ce point peut être évoquée dans le cadre d'une conférence téléphonique car l'organisation d'un CTL dans la période serait compliquée.

M. Pillon : il faut que les OS aient les PCA et ensuite faire des conférences téléphonées sur ces PCA et alors s'il y a désaccord, on fera un CHSCT en fin de semaine ou début de semaine prochaine.

CGT : y'aura-t-il un compte rendu écrit de cette réunion ?

M. Pillon : oui, il y en aura un.

CGT : quand on aura les PCA et le nombre des agents sur site, alors oui nous verrons si la DRFiP agit dans le sens de nos préconisations. Au final, qu'est-ce qu'on fait concrètement quand un agent est détecté ?

M. Pillon : le Dr Moulène va répondre.

M.Chatail : il faut se référer à la fiche du SG de vendredi dernier.

Dr Moulène : nous engageons la recherche des sujets en contact (traçabilité de la contagion).

M.Renda : nous pourrions organiser un CHSCT tous les 15 jours.

M. Pillon : c'est possible de le faire. On avisera après que les OS aient discuté des PCA avec la DRFiP.

CGT : nous rappelons notre demande écrite d'inscription du risque de pandémie dans les DUERP de tous les services des ministères financiers du ressort du CHSCT 31.

M. RENDA ; juridiquement, vous avez raison mais techniquement le logiciel ne permet la mise à jour qu'une fois l'an. Quoiqu'il en soit, l'employeur à la responsabilité de la santé des salariés sous son autorité. Le DUERP n'est qu'un élément de traçabilité et n'empêche pas cela.

Solidaires : il faudra bien acter le principe de précaution quand on reviendra à la normale.

Dr Moulène : il faut que les agents n'hésitent pas à se rapprocher de nous pour toutes questions.

En conclusion, nous n'avons, dans la période particulière, pas poussé l'administration jusqu'à l'organisation immédiate d'un CHSCT. Nous allons étudier les PCA dès leur transmission (et nous avons bien compris que la DRFiP jouait la montre sur ce sujet, plombant largement la réunion d'aujourd'hui).

Dans l'attente, nous allons regarder très attentivement ce qui va se passer sur les plannings de la semaine prochaine et nous invitons tous les collègues à nous faire parvenir sur la boîte mail de la section toutes mesures ou décisions qui leurs paraîtraient poser problème.



Contactez nous !

cgt.drip31@dgfip.finances.gouv.fr